

Projet d'établissement



École La Charmille

Avenue de la Charmille 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél : 02/761.29.70 (direction)
02/761.29.71 (secrétariat)
lacharmille@woluwe1200.be

L'ensemble des projets d'établissement s'articule sur le projet de réseau et sur le « projet pédagogique et éducatif communal ».

Pour rappel, celui-ci est libellé comme suit :

Projet des écoles communales de Woluwe-St-Lambert

En sa séance du 17 décembre 2007, le Conseil communal a approuvé les projets d'établissement des écoles fondamentales communales conformément au décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

L'ensemble des projets d'établissement s'articulent sur le projet de réseau et sur le « **projet pédagogique et éducatif communal** ».

Pour rappel, celui-ci est libellé comme suit :

- L'école communale de Woluwe-Saint-Lambert se veut un lieu d'éducation et d'enseignement de **qualité** pour un enfant **citoyen** de sa commune, de son pays, de l'Europe et du monde.
- Pour chaque enfant, l'école communale de Woluwe-Saint-Lambert vise **l'épanouissement de la personnalité, la participation à la démocratie et à la vie socio-économique**. Elle s'inscrit donc ainsi dans la perspective définie en trois axes par le Conseil de l'Éducation et de la Formation, perspective reprise par le Décret du 14 mars 1995 relatif à la Promotion de l'École de la Réussite.
- En tant qu'École **de la Réussite - École de Qualité**, l'école communale de Woluwe-Saint-Lambert se pose en « **organisation apprenante** », communauté éducative au sein de laquelle toutes les composantes entament une démarche de valorisation permanente des ressources humaines notamment par le biais de la **formation continuée** et au travers des **classes de dépassement et de découverte**, moments privilégiés de rencontres avec les populations d'autres régions.
- Attentive à son efficacité sociale, l'école communale de Woluwe-Saint-Lambert met en œuvre une **pédagogie fonctionnelle, participative et appropriative**. Elle veille également à prévenir les déficits d'apprentissage par une **pédagogie proactive** qui envisage les modalités d'évaluation des savoirs, des savoir-être, des savoir-faire et leur perfectionnement continu.
- L'école communale de Woluwe-Saint-Lambert adhère à la « Charte de l'Enseignement Officiel » et au contenu du Décret du 31 mars 1994 définissant la **neutralité** de l'enseignement.

Les projets d'établissement participent à l'actualisation des buts et des objectifs découlant de la mission de l'éducation (Décret Mission) en mettant en place un régime et des approches pédagogiques qui visent au développement global de l'enfant.

Le renouvellement de l'école primaire suppose le passage d'une pédagogie centrée sur l'enseignement à une pédagogie centrée sur l'apprentissage.

L'école fondamentale va de la maternelle à la 6^{ème} année primaire.

Avec l'appui du Pouvoir Organisateur, de la Communauté éducative et de la famille, l'école fondamentale assure la base de l'apprentissage et amène l'enfant à développer des habiletés, des connaissances et des attitudes qui lui permettront d'évoluer avec succès au sein de la société du 21^{ème} siècle.

Le renouvellement scolaire, traduit au travers des projets d'établissement, s'articule sur les Socles de Compétences, les programmes d'études pour l'enseignement maternel et primaire et sont d'application pour l'ensemble de la Communauté française.

Le Ministère de la Communauté française est responsable de l'élaboration des Socles des Compétences. Les inspections cantonales s'assurent de leur mise en œuvre et les certifient (C.E.B.).

La Commune de Woluwe-Saint-Lambert est particulièrement attentive à l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être afin de préparer l'enfant aux études ultérieures et aux exigences de la société.

Sur base des Socles et des programmes d'études, les enseignants planifient leur enseignement et les apprentissages des élèves, évaluent régulièrement les progrès des élèves et, enfin, font rapport aux parents et aux élèves (évaluations et bulletins).

Nos écoles communales ancrent les matières de base par des apprentissages variés pour que l'enfant élargisse sa compréhension du monde et acquière des outils qui lui permettent d'apprendre, toute sa vie durant.

Le projet éducatif

Le projet éducatif définit dans le respect des objectifs fixés (art. 6) → l'ensemble des **Valeurs**, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs éducatifs.

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.

Le projet d'établissement

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des partenaires (voir conseil de participation : PO, enseignants, parents, personnel ouvrier et administratif) pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur.

Notre projet d'établissement :

Pour accompagner positivement l'enfant dans son évolution, l'équipe éducative a défini un projet de qualité basé sur l'objectif suivant : Bien être et savoir être.

Il faut d'abord se sentir en confiance avec soi-même, connaître ses richesses, ses ressources, ses valeurs pour évoluer et se réaliser dans la société actuelle.

Un tel projet demande la participation de chacun : Pouvoir Organisateur, élèves, parents, direction, enseignants, maîtres spéciaux, logopèdes, kinésithérapeute, éducateurs, CPMS...

Nos objectifs principaux :

Afin de réaliser ce projet, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- épanouissement personnel de l'enfant
- participation à la démocratie et à la vie socio-économique
- mise en œuvre d'une pédagogie fonctionnelle, participative et appropriative
- assurer la base des attitudes qui permettront d'évoluer avec succès au sein de la société du 21ème siècle
- acquisition de savoir-être afin de préparer l'enfant aux études ultérieures et aux exigences de la société

En pratique :

Pour atteindre ces objectifs, nous mettons en place :

- des conseils de classes hebdomadaires, avec le CPMS et l'équipe éducative en charge de l'enfant. Ce conseil fait le point sur l'évolution comportementale et éducative de l'élève.

L'objectif est d'essayer d'aider chaque élève à atteindre son projet personnel en fonction de ses besoins et de ses potentialités.

- un Programme Individualisé d'Apprentissage (PIA).

Ce PIA est élaboré avec chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire et vise essentiellement à :

- Rendre l'élève acteur de ses apprentissages et de la construction d'un projet personnel sur base des décisions prises par les adultes en partenariat avec l'enfant.

- Rendre cohérente l'action de tous les intervenants qui gravitent autour de l'élève.
- Faire partager, autant que possible, aux parents le projet développé pour leur enfant.
- Un conseil d'école mensuel, lieu où les jeunes délégués, peuvent être écoutés, s'exprimer sur des sujets qui concernent leur classe, leur école, et ainsi participer activement à la vie de l'école et contribuer à y prendre certaines décisions.
- La présence d'animaux (chiens, oiseaux, poissons..) au sein des classes afin de sensibiliser les enfants à la socialisation, la responsabilité et le respect des autres.
- Des classes de dépaysement, organisées par notre Pouvoir organisateur, qui permettent la découverte de l'autre, de ses différences et de ses similitudes
- Des visites et des sorties culturelles et sportives en relation avec les thèmes et projets abordés au sein des classes.

Le projet d'établissement représente une volonté que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces priorités, nos objectifs sont précis et consistent à réconcilier l'enfant et sa famille avec l'école, amener tous les intervenants à s'investir dans la scolarité de l'enfant, à renforcer le sentiment d'appartenance et surtout apprendre à se respecter et respecter les autres.

Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats.